

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSONOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonney : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chaléze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :**

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Michel JASSEY

**Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

**Mandataires :** B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004934

Rapport n°7.1 - Contribution de Grand Besançon Métropole au renouvellement des panneaux autoroutiers (A36) de signalisation culturelle et touristique

## Contribution de Grand Besançon Métropole au renouvellement des panneaux autoroutiers (A36) de signalisation culturelle et touristique

**Rapporteur** : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission** : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023	Montant prévu au budget 2019 : 82 500€
« Promotion touristique » (investissement)	Montant de l'opération : 82 500 €

### Résumé :

Ce rapport porte sur la contribution de Grand Besançon Métropole au financement de panneaux de signalisation culturelle et touristique jalonnant l'A36 dans le cadre d'un plan de renouvellement conclu entre le Département du Doubs et la Société APRR. Trois panneaux (x2) seront co-financés : le premier est consacré à la thématique « Capitale du Temps », le second à la thématique « Patrimoine mondial » et le troisième au Musée de Nancray. A l'initiative du Président, une négociation est par ailleurs en cours directement avec APRR pour obtenir un panneau supplémentaire sur le thème des microtechniques/nanotechnologies.

### I. Contexte

A l'automne 2018, le Département du Doubs a sollicité la contribution de Grand Besançon Métropole dans le cadre du partenariat noué entre le Département et APRR pour le plan de renouvellement de l'ensemble des panneaux autoroutiers de signalisation culturelle et touristique sur la portion de l'A36 intéressant le Doubs.

Il est en effet prévu que l'ensemble des panneaux existants soient déposés. Le plan de renouvellement entre la société APRR et le Département du Doubs porte sur l'implantation de 18 panneaux au total.

### II. Partenariat arrêté entre le Département du Doubs et Grand Besançon Métropole

Après concertation entre le Département du Doubs et Grand Besançon Métropole, les différents échanges ont abouti à un accord :

- pour un co-financement par Grand Besançon Métropole à hauteur de 50 % de 3 couples de panneaux (sens A36 montant et descendant), l'un consacré à la thématique « Capitale du Temps », le second à la thématique « Patrimoine mondial » et le troisième au Musée de Nancray ;
- sur les visuels proposés pour illustrer des 3 thématiques.

Le coût négocié par le Département du Doubs de chaque couple de panneaux étant de 33 000 €, la contribution de Grand Besançon Métropole se monte donc à 3 fois 16 500 €, soit 49 500 €.

### III. Mise en place des panneaux

Le positionnement de ces 3 ensembles est pratiquement similaire aux emplacements actuels : les 2 panneaux Besançon sens montant et descendant : avant la sortie 4, dans l'ordre suivant /Besançon patrimoine mondial, 2/ Besançon capitale du temps. Le panneau Nancray sera quant à lui localisé avant la sortie 3 (au regard des accès pour s'y rendre).

L'implantation des 18 nouveaux panneaux sera réalisée fin 2019-début 2020, et dans tous les cas avant la saison touristique 2020.

D'autres panneaux sur le linéaire de l'A36 contribueront à valoriser des richesses touristiques qui composent également notre destination : la vallée du Doubs, la Vallée de l'Ognon, les Grottes d'Osselle.

Un vernissage des 18 panneaux différents (format final) s'est tenu le **3 juillet 2019** à la Saline d'arc et Senans.

#### **IV. Demande complémentaire**

En complément de ces panneaux prévus, le Président a souhaité également que soit étudiée par la société APRR l'installation d'un panneau supplémentaire sur la thématique microtechniques/nanotechnologie, qui fera le cas échéant l'objet d'une nouvelle délibération.

Cette demande nécessite toutefois l'obtention d'une dérogation (demande en cours) auprès du Préfet de Région car le nombre panneaux prévus dans le schéma d'implantation est déjà atteint.

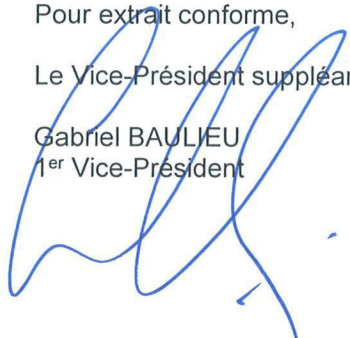
Si cette demande est acceptée, il restera à caler le choix du visuel avec le studio de création de la société APRR. Ce panneau non prévu au préalable sera à la charge de Grand Besançon Métropole et sa mise en place interviendra à la suite des 18 premiers (23 000 € prévisionnel).

***Mmes C. CUINET, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN et A. JACQUEMET et MM. P. GONON, L. FAGAUT et G. GALLIOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.***

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur la contribution de Grand Besançon Métropole au financement des 3 panneaux A36 à hauteur de 49 500 € TTC,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le Département,**

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7